

Bretagne

Action de Remobilisation Professionnelle en période d'Indemnités Journalières (ARPIJ)

L'ARPIJ
de la maladie...
au travail

L'ARPIJ (Action de Remobilisation Professionnelle en période d'Indemnités Journalières) est un dispositif proposé par les services de l'Assurance Maladie, de la MSA, de l'ENIM et du Service Social Maritime pour une remobilisation vers l'emploi



Un outil facilitant le retour au travail pour les assurés sociaux :

- en fin d'arrêt maladie, accident du travail ou maladie professionnelle,
- avec risque d'inaptitude au métier ou au poste de travail sans possibilité de reclassement dans l'entreprise,
- ayant besoin d'aide et de soutien pour reconstruire un projet professionnel,
- titulaires d'un contrat de travail au moment de l'arrêt ou en activité pour les non-salariés des régimes MSA et ENIM.

L'ARPIJ permet d'anticiper la reprise d'un travail pendant la période d'arrêt pour :

- établir un bilan personnel,
- mettre en évidence les compétences,
- évaluer le potentiel de formation,
- valider une orientation professionnelle ou un nouveau projet professionnel (possibilité de stages en entreprise).



L'ARPIJ propose une action collective de huit semaines avec périodes en entreprises suivant la situation et à titre exceptionnel cette action peut être proposée en individuel. Elle se déroule en accord avec le **Service médical de l'Assurance maladie.**

Les services sociaux Carsat, Msa et Service Social Maritime



- interviennent en prenant en compte l'avis du médecin du travail, l'accord du médecin-conseil et du médecin-traitant,
- réalisent une évaluation globale et personnalisée,
- informent, et aident dans l'organisation personnelle pour faciliter les démarches de reclassement,
- accompagnent les personnes concernées, les orientent et les mettent en relation avec les différents partenaires.

Les régimes de l'Assurance maladie et l'Agefiph travaillent en partenariat avec un organisme spécialisé dans la formation et l'orientation professionnelle

Cet organisme :

- accompagne vers l'emploi, des personnes en situation de handicap,
- organise et anime l'action,
- assure le suivi jusqu'à concrétisation du projet.



La Cnam, la Msa et l'Enim

- participent au financement de l'ARPIJ sur le budget d'action sanitaire et sociale,
- assurent la continuité du versement des indemnités journalières pendant l'action.

L'Agefiph

- cofinance la prestation.

Service social de la Carsat Bretagne • 106 boulevard Hoche • 22024 Saint-Brieuc Cedex 1

Tél : **36 46** (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile)
mél : ssr22.stbrieuc@carsat-bretagne.fr

Msa • 3 rue Hervé de Guébriant • 29800 Landerneau

02 98 85 79 79

mél : contact@armorique.msa.fr

Service Social Maritime • 18, rue Abbé Vallée • 22000 Saint-Brieuc

02 96 33 18 23

mél : ssm.stbrieuc@orange.fr

Service social de la Carsat Bretagne • Square Marc Sangnier • 29282 Brest Cedex 2

Tél : **36 46** (0,028 € TTC/MN France métropolitaine)

mél : ssr29.brest@carsat-bretagne.fr

Msa • 3 rue Hervé de Guébriant • 29800 Landerneau

02 98 85 79 79

mél : contact@armorique.msa.fr

Service Social Maritime • 4 rue Blaveau • 29200 Brest

02 98 43 44 93

mél : ssm.brest@orange.fr

Service social de la Carsat Bretagne • Cours des Alliés • 35024 Rennes Cedex 9

Tél : **36 46** (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile)

mél : ssr35.rennes@carsat-bretagne.fr

Msa des Portes de Bretagne • Service Action Sociale • 35027 Rennes Cedex 9

02 99 01 80 20

mél : secretariatass.grprec@portesdebretagne.msa.fr

Service Social Maritime

09 99 40 31 50

mél : ssm.dr.bretagne@orange.fr

Service social de la Carsat Bretagne

BP 20321 • 56021 Vannes Cedex

Tél : **36 46** (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile)

mél : ssr.morbihan@carsat-bretagne.fr

Msa des Portes de Bretagne • Service Action Sociale • 35027 Rennes Cedex 9

02 99 01 80 20

mél : secretariatass.grprec@portesdebretagne.msa.fr

Service Social Maritime • 12, rue du Commerce • 56000 Vannes

02 97 68 37 96

mél : ssm.vannes@orange.fr